

La voie royale

Date : 5 février 2018

[Je ne sais pas si cette page est la mienne, puisque je ne me sens pas franchement Bret*****, mais qui ne tente rien n'a rien :](#)

-

ÉCRIRE
au Président



© Jérôme Sevrette

“ Je souhaite poursuivre et conforter le dialogue avec tous les Breilliens. Cette page est la vôtre, n'hésitez pas à vous en servir. Votre courrier recevra une réponse dans des délais aussi rapprochés que possible. ”

Jean-Luc Chenut
Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président du Conseil Départemental – 1, avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex

Monsieur le Président,

Depuis la fin de l'année dernière les recueils des actes administratifs consacrés aux décisions de la commission permanente ainsi qu'aux arrêtés du Président – qui il reste possible de feuilleter sur Calaméo – ne sont plus téléchargés au contraire des délibérations de l'assemblée qui sont hébergées sur la plateforme du Département d'Ille-et-Vilaine

Ceci ne me parait pas aller dans le sens de l'ouverture des données à laquelle aspirent les citoyens et à laquelle sont invitées toutes les collectivités publiques.

Serait-il possible d'y remédier ?

05/02/2018

Votre nom JEHANNIN
Votre prénom Patrick
Votre adresse
35000 - RENNES
Tél.
Mail. patrick.jehannin@gmail.com

ou si vous préférez :

Monsieur le Président,

Depuis la fin de l'année dernière, les recueils des actes administratifs consacrés aux décisions de

la commission permanente ainsi qu'aux arrêtés du Président - qu'il reste possible de feuilleter sur Calaméo - ne sont plus téléchargeables, au contraire des délibérations de l'assemblée qui sont hébergées directement sur la plateforme du Département d'Ille-et-Vilaine.

Ceci ne me parait pas aller dans le sens de l'ouverture des données à laquelle toutes les collectivités publiques sont invitées

Serait-il possible d'y remédier ?

05-02-2018